

**COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 22 Mars 2026**

Le 22 Mars 2026 à 10h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 Mars 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur LAURENT Serge, Maire.

**PRESENTS :** Mrs LAURENT, BOUQUELY, METGE, MALTHET, BONNOT, BRUNET, REZONVILLE, CAMPEAUX  
Mmes CADIOT, CHASSIN, NOPPE, PRIN, CROCHET MARTIGNE, BERTHIER, GREVAIN

**EXCUSES :**

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE :** Madame CADIOT Patricia

**ORDRE DU JOUR :**

- Signature de la feuille de présence
- Désignation du secrétaire de séance
- Election du Maire
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Approbation du Règlement du Conseil Municipal
- Approbation du dernier procès-verbal
- Délibération relative à la publicité des actes
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Fixation des indemnités pour le Maire et les Adjoints
- Délégation de pouvoirs au Maire
- Délégation de fonctions des Adjoints
- Election des membres du CCAS
- Election de membres aux divers organismes
- Désignation des commissions municipales et des représentants auprès des associations locales
- Informations et questions diverses

**I/ ELECTION DU MAIRE**

Mme CHASSIN, doyenne de l'assemblée, a pris la présidence et a fait appel à candidature pour le poste de Maire. Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletin blanc	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. LAURENT Serge : 14 voix

M. LAURENT Serge ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

### **MOT D'ACCUEIL DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire, dans son mot d'accueil, remercie l'engagement des nouveaux élus aux services des habitants et de la collectivité. Il salue la présence dans cette nouvelle mandature, des conseillers municipaux du précédent mandat.

Monsieur le Maire remercie les élus sortants pour leur travail et leur participation dans la vie de la collectivité.

Enfin, il est reconnaissant envers tous les jouettois et jouettoises qui ont participé à la vie démocratique en se déplaçant pour voter.

### **II/ CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le document transmis par mail en même temps que la convocation du présent Conseil Municipal. Il fait la lecture du document afin d'informer à l'ensemble du conseil, les droits et les devoirs de chaque élu sur la Commune.

### **III/ APPROBATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Après avoir pris connaissance du règlement, le conseil municipal,

- Approuve à l'unanimité le règlement du Conseil Municipal.

### **IV/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le précédent procès-verbal leur a été transmis lors de l'envoi de la convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le précédant procès-verbal du Conseil Municipal.

### **V / DELIBERATION RELATIVE A LA PUBLICITE DES ACTES**

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

- Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 07 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par

délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier, ou sous forme électronique. A défaut de délibération, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer sur le choix retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **VI / DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

M. le Maire indique qu'en application de l'article L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints maximum et un adjoint minimum.

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré avec 15 voix pour.

Le Conseil Municipal,

- FIXE à quatre le nombre d'adjoints qui seront élus pour assister le Maire.

#### **IV/ ELECTION DES ADJOINTS**

L'élection se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et avec obligation de parité. Une liste de quatre adjoints a été soumise au vote, comprenant : 1ere adjointe : Mme CADIOT Patricia, deuxième adjoint : Mr BOUQUELY Frédéric, 3ème adjoint : Mme CHASSIN Marie-José, 4ème adjoint : Mr METGE Willy

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de blanc	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

La liste des adjoints a obtenu 15 voix

La liste ayant eu la majorité absolue, les adjoints sont immédiatement installés.

#### **V/ INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET ADJOINTS**

Pour faire suite au renouvellement des Conseils Municipaux, M. le Maire invite les conseillers à fixer le taux des indemnités de fonction perçues par le Maire et les adjoints à compter du 23 mars 2026.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- FIXE le taux de l'indemnité du Maire à 51 % du dernier indice terminal de la fonction publique.
- FIXE le taux de l'indemnité du 1er adjoint à 18 % du dernier indice terminal de la fonction publique.
- FIXE le taux de l'indemnité du 2ème, 3ème et 4ème adjoint à 15% du dernier indice terminal de la fonction publique.
- PRECISE que le versement des indemnités interviendra à compter du 23 mars 2026.

## VI/ DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE

Le Conseil Municipal, pour faciliter la bonne marche de l'administration, doit délibérer pour donner au Maire, pour la durée de son mandat, pouvoir sur une partie des délégations prévues par l'article L 2122-22 ET L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ❖ Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :
  - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
  - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables jusqu'au seuil de passation de marché formalisé, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
  - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domains*), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
  - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
  - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
  - D'ester au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle ;

- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- D'agir au nom de la commune en première instance, en appel, en cassation, devant les juridictions administratives, civiles, pénales en tant que demandeur ou défendeur.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, délégué par la Communauté de Communes des portes du Berry pour des projets d'habitation,

M. le Maire indique que cette délibération est à tout moment révocable et que la présente délégation sera exercée uniquement par le Maire.

Il souligne que le Maire rendra compte à chaque réunion de Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité de donner ces délégations de pouvoir au Maire.

## **VII / DELEGATION DE FONCTION DES ADJOINTS**

Chaque adjoint aura des délégations de fonction réparties de la manière suivante :

Madame CADIOT, première adjointe :

- Budget - Finances
- Administration générale
- Affaires sociales
- Secrétariat
- Signature de toutes correspondances et tous actes en matière d'urbanisme réglementaire soit : toute décision relative à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme, les actes administratifs en

matière d'urbanisme et fiscalité de l'urbanisme en  
l'absence de Monsieur le Maire  
- Signature des dépenses et des recettes en l'absence du  
Maire  
- Etat-Civil en absence du Maire

Monsieur BOUQUELY, 2<sup>ème</sup> adjoint :  
- Ecole, jeunesse, professeur et sport  
- Référent personnel des écoles  
- Numérique  
- Communication  
- Signature des dépenses et des recettes suivant l'ordre  
du tableau  
- Etat-Civil suivant l'ordre du tableau

Madame CHASSIN, 3<sup>ème</sup> adjointe :  
- Représentation de la commune lors des manifestations  
extérieures  
- Fêtes et Cérémonies  
- Calendrier des manifestations  
- Publications communales  
- Vie associative  
- Signature des dépenses et des recettes suivant l'ordre  
du tableau  
- Etat-Civil suivant l'ordre du tableau

Monsieur METGE Willy, 4<sup>ème</sup> adjoint :  
- Référent personnel du service technique  
- Suivi des chantiers  
- Travaux  
- Assainissement  
- En charge du patrimoine bâti et non bâti  
- Signature des dépenses et des recettes suivant  
l'ordre du tableau  
- Etat-Civil suivant l'ordre du tableau

#### **VIII / ELECTION DES MEMBRES DU CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4 à L. 2122-7,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6 et R 123-7 et R.123-8,  
Considérant que le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action  
Sociale (CCAS) est fixé par délibération du Conseil Municipal,  
Considérant que l'article R.123-7 du Code de l'action Sociale et des familles prévoit que le Conseil  
d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire et qu'il comprend en  
nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le  
Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de  
l'article L.123-6,  
Considérant que conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les  
membres élus en son sein par le Conseil Municipal, le son au scrutin de liste, à la représentation  
proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que la liste suivante a été déposée :

Liste 1 :

Patriciat CADIOT,  
Cécile CROCHET MARTIGNE,  
Daniel BRUNET,

Katia PRIN,  
Johanna GREVAIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

- Fixe à l'unanimité le nombre de membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale à 10 en plus du Maire,

- Sont élus à 15 voix la liste des membres suivants : Patriciat CADIOT, Cécile CROCHET MARTIGNE, Daniel BRUNET, Katia PRIN, Johanna GREVAIN

### **IX / ELECTION DE MEMBRES AUX DIVERS ORGANISMES**

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la demande du quart des membres du conseil municipal, il a été procédé à l'élection publique des membres du Conseil Municipal devant représenter la commune au sein de divers organismes. Monsieur le Maire fait appel à candidature pour chaque syndicat.

SDIS 18 : Yannick MALTHET

CIT 18 :

Titulaire : Frédéric BOUQUELY  
Suppléant : Yannick MALTHET

C.L.C.T ( CdC PB):

Titulaire : Frédéric BOUQUELY  
Suppléant : P. CADIOT

Pays Loire Val d'Aubois :

Titulaire : S. LAURENT  
Suppléant : P. CADIOT

Les Riverains de l'Aubois :

Titulaire : M-J CHASSIN

Syndicat intercommunal de ramassage scolaire

Titulaire : C. CROCHET MARTIGNE  
Suppléant : F. REZONVILLE

Syndicat Départemental d'Energie du Cher : SDE 18

Titulaire : Julia BERTHIER  
Suppléant : S. BONNOT

Syndicat Intercommunal de défense des Intérêts des Communes Riveraines de la Loire et de son canal :

Titulaire : S. LAURENT  
Suppléant : D. BRUNET

Canal de Berry

Titulaire : P. CADIOT  
Suppléant : Y. MALTHET

Syndicat de l'eau

Titulaire : F. BOUQUELY

Titulaire : P. CADIOT

## **X / DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REPRESENTANTS AUPRES DES ASSOCIATIONS LOCALES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions sont créées à l'initiative du Conseil Municipal et doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

Commission Travaux  
Commission Budget – Finances  
Commission Environnement - Fleurissement – Agricole  
Commission Communication  
Commission scolaire  
Commission du personnel  
Commission Fêtes et Cérémonies  
Commission Défense  
Représentant CNAS  
Commission d'Appel d'Offres  
Délégué Sécurité Routière  
Commission Délégation de Service Public  
Commission des Impôts Directs  
Commission Commerces, Artisans et Services  
Natura 2000

Ceci étant exposé.

Considérant que Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission.

Le Conseil Municipal a oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents,

- Décide de constituer les commissions telles qu'elles ont été présentées
- Décide, au titre de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- Procède à l'élection des membres des 15 commissions, selon le principe de la répartition proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire étant président de droit des commissions municipales.

### **Commission Travaux :**

Stéphane BONNOT, Willy METGE, Frédéric BOUQUELY, Jean-Claude CAMPEAUX, Patricia CADIOT, Yannick MALTHET, Marie-José CHASSIN.

### **Commission Budget – Finances :**

Stéphane BONNOT, Willy METGE, Frédéric BOUQUELY, Jean-Claude CAMPEAUX, Patricia CADIOT, Yannick MALTHET, Julia BERTHIER, Marie-José CHASSIN, Fabien REZONVILLE.

### **Commission Environnement - Fleurissement – Agricole**

*Environnement-Propreté* : Jean-Claude CAMPEAUX, Fabien REZONVILLE, Virginie NOPPE, Yannick MALTHET

Fleurissement :

Marseilles-les Aubigny : Julia BERTHIER  
Cours les Barres : Cécile CROCHET MARTIGNE  
Torteron : Katia PRIN, Willy METGE  
Cuffy : Virginie NOPPE  
Beffes : Jean-Claude CAMPEAUX  
La Guerche-Sur-l'Aubois : Marie-José CHASSIN  
Jouet-Sur-l'Aubois : Marie-José CHASSIN, Virginie NOPPE,  
Julia BERTHIER

Agricole : Jean-Claude CAMPEAUX

Journée environnement : contact avec le(s) partenaire(s) Daniel BRUNET

**Commission Communication :**

Bulletin municipal : Marie-José CHASSIN  
Intervenant extérieur Laurence BALLERAU,

Comité d'idées et Comité de lecture (bulletin & info mairie) :

Julia BETHIER, Virginie NOPPE, Karine BOULANDET, Cécile CROCHET MARTIGNE

Infos-Mairie : Tout le Conseil

Site Internet : Secrétariat de Mairie

Page Facebook : Monsieur LAURENT, Garde Champêtre

**Commission scolaire :**

Frédéric BOUQUELY, Cécile CROCHET MARTIGNE, Virginie NOPPE

**Commission du personnel :**

Particia CADIOT, Fabien REZONVILLE, Marie-José CHASSIN, Jean-Claude CAMPEAUX

**Commission Fêtes et Cérémonies :**

Porte drapeau Jean-Claude CAMPEAUX  
Tous les élus

**Commission Défense :**

Stéphane BONNOT, Yannick MALTHET

**Représentant CNAS :**

Patricia CADIOT : déléguée élue  
Marie-France LAURENT : déléguée agent

**Commission d'Appel d'Offres :**

Titulaires (3) : Stéphane BONNOT, Willy METGE, Frédéric BOUQUELY  
Suppléants (3) : Marie-José CHASSIN, Patricia CADIOT, Jean-Claude CAMPEAUX

**Délégué Sécurité Routière :**

Stéphane BONNOT, Yannick MALTHET, Jean-Claude CAMPEAUX

**Commission Délégation de Service Public :**

Titulaires (3) : Frédéric BOUQUELY, Patricia CADIOT, Yannick MALTHET  
Suppléants (3) : Stéphane BONNOT, Marie-José CHASSIN, Willy METGE

**Commission des Impôts Directs :**

24 personnes à proposer à la Préfecture (12 élus + 12 extérieurs) : 6 de chaque collège seront désignés par la Préfecture :

Jean-Claude CAMPEAUX, Cécile CROCHET MARTIGNE, Johanna GREVAIN, Marie-José CHASSIN, Willy METGE  
Frédéric BOUQUELY, Yannick MALTHET, Daniel BRUNET, Stéphane BONNOT, Serge LAURENT, Katia PRIN, Patricia CADIOT

#### **Commission Commerces, Artisans et Services**

Julia BERTHIER, Johanna GREVAIN, Jean-Claude CAMPEAUX, Fabien REZONVILLE

**Natura 2000 :** Marie-José CHASSIN

<b><i>AJ-SEP :</i></b>	Yannick MALTHET
<b><i>Amicale des Chantiers de l'Atlantique :</i></b>	Patricia CADIOT
<b><i>Sapeurs-pompiers :</i></b>	Frédéric BOUQUELY, Jean-Claude CAMPEAUX
<b><i>Aubois de Terre et de Feu :</i></b>	Serge LAURENT
<b><i>Les Bambins Jouettois :</i></b>	Marie-José CHASSIN
<b><i>Club Karaté Judo :</i></b>	Patricia CADIOT
<b><i>CODAME :</i></b>	Johanna GREVAIN
<b><i>Culture en Jouet :</i></b>	Marie-José CHASSIN
<b><i>Enjoué :</i></b>	Fabien REZONVILLE
<b><i>Génération Mouvement « Les Amis Jouettois » :</i></b>	Daniel BRUNET
<b><i>Génération Manettes :</i></b>	Fabien REZONVILLE
<b><i>Foyer des Jeunes :</i></b>	Cécile CROCHET MARTIGNE
<b><i>Jouet in Country Dance :</i></b>	Marie-José CHASSIN
<b><i>L'Amicale Pétanque :</i></b>	Daniel BRUNET
<b><i>La Bécasse « Sté de Chasse » :</i></b>	Jean-Claude CAMPEAUX
<b><i>La Gaule « Sté de Pêche » :</i></b>	Willy METGE
<b><i>La Guilde des Commerçants &amp; Artisans Jouettois :</i></b>	Johanna GREVAIN
<b><i>Motard Club :</i></b>	Yannick MALTHET
<b><i>OLVA olympique Loire Val d'Aubois :</i></b>	Frédéric BOUQUELY
<b><i>Les Papys Volants :</i></b>	Serge LAURENT
<b><i>Les Randonneurs jouettois :</i></b>	Fabien REZONVILLE
<b><i>Yoga :</i></b>	Daniel BRUNET

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### **Points sur les futures réunions :**

- Commissions Budget / Travaux : 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18h30
- Prochain Conseil Municipal (vote du Budget) : 13 avril 2026 à 19h00
- Commission CCAS : 14 avril 2026 à 09h00
- Installation du Conseil Communautaire : 28/03/2026 à 8h30
- SDE 18 : 05/05/2026 à 14h30

**Monsieur Le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.**

Madame CHASSIN : La recherche des artisans et producteurs est difficile. Elle travaille avec Madame GREVAIN afin de trouver de nouveaux exposants.

Monsieur BOUQUELY : Un conseil d'école aura lieu le jeudi 26 mars 2026. Il informe l'assemblée qu'il se présentera au Conseil d'Administration du SDIS.

Monsieur REZONVILLE souhaite avoir les coordonnées des associations qu'il représente. Monsieur le Maire répond que toutes les informations seront transmises aux élus et aux associations.

Monsieur METGE explique de nouveau le retard au niveau des travaux du Centre Socio Culturel. Il demande également s'il est possible d'avoir les coordonnées de l'entreprise qui a installée l'antenne LORA car il y a des malfaçons.

FIN DE LA SEANCE : 12h10

#### LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° DEL22032026\_08 / Election du Maire / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_09 / Approbation du Règlement du Conseil Municipal / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_10 / Délibération relative à la publicité des actes / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_11 / Détermination du nombre d'adjoints / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_12 / Election des Adjoints / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_13 / Fixation des indemnités pour le Maire et les Adjoints / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_14 / Délégation de pouvoirs au Maire / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_15 / Délégation de fonctions des Adjoints / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_16 / Election des membres du CCAS / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_17 / Election de membres aux divers organismes / Approuvée

Délibération n° DEL22032026\_18 / Désignation des commissions municipales et des représentants auprès des associations locales / Approuvée

Le Secrétaire

CADIOT Patricia



Le Maire

Serge LAURENT

